

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D ANGICOURT

2023-19

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 13

L'an deux mil vingt trois  
le 24 mai  
le Conseil Municipal de la commune d'ANGICOURT  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire

A la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de  
Michel DELAGRANGE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2023

**PRESENTS** : Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire  
Mmes ALVES-TEIXEIRA Florence, LAMY Catherine PILLON-  
CARRARA Marie-Laurence,  
Ms BONNEAU Alain, DEOM Frédéric, FREMONT Jean-Pierre,  
LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent

**ABSENTS(E) EXCUSES(E) :**

Mmes ALDEBERT Dominique, BERENGER Coralie, GENAUX  
Fanny, WALBECQ Jessie,

**ABSENTS(E) NON-EXCUSES(E) :**

M DELHOMMEAU Jean-Marc, Mme RICHARD Valérie

**POUVOIRS :**

Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-  
Pierre), Mme BERENGER Coralie (pouvoir à Mme PILLON-  
CARRARA Marie-Laurence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à  
M RUHAUT Laurent), M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme  
LAMY Catherine,

**Secrétaire de séance :** M BONNEAU Alain

Formant la majorité des membres en exercice

### Revalorisation Tarifs Restauration Scolaire

La restauration scolaire dans l'enseignement primaire est un service facultatif des communes au service public national de l'enseignement. Elle a été qualifiée de service public administratif par la jurisprudence, dont le mode de gestion est déterminé librement par la collectivité qui en a la responsabilité.

Le Conseil Municipal est seul compétent pour édicter, par délibération, le règlement intérieur de la cantine, qui constitue un acte administratif.

Il est également seul compétent pour fixer les tarifs de la cantine.

A ce titre il peut moduler ces tarifs.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D ANGICOURT

### Pour Rappel

Par **délibération** en date du 12 décembre 2008, M Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que la CCPOH a repris la responsabilité des services périscolaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 conformément à ses compétences qui lui ont été attribuées dans ce domaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La commune, a quant à elle, conservé la responsabilité de la restauration scolaire tandis que la gestion était alors assurée par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Oise.

Il rappelle également à l'assemblée que les tarifs de la restauration scolaire étaient restés inchangés depuis 14 ans, (1994 à 2008).

Les tarifs ont donc été revu par délibération en date du 12/12/2008 et effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009

- Tarif Angicourtois 4,50€ le repas
- Tarif Extérieurs 5,50€ le repas

Par **délibération n° 2021/17** en date du 17 juin 2021, la tarification cantine a été revalorisée de la manière suivante :

- Tarif Angicourtois 4,80€ le repas
- Tarif Extérieur 5,80€ le repas

Par **Délibération n°2022/36**, considérant la stagnation des tarifs de la cantine durant plusieurs années consécutives, de l'augmentation du cout des repas par le prestataire et l'accroissement de la masse salariale liée à la fréquentation du restaurant scolaire, le Conseil Municipal a revalorisé la tarification repas cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022//2023 comme suit :

- Tarif Angicourtois 5,30€
- Tarif Extérieur 6,30€

Vu le rapport de M Le Maire,

Vu les éléments de constat suivants :

- L'augmentation des matières premières depuis le début de l'année 2022, en raison des répercussions de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et également du fait de la guerre en Ukraine,

Considérant les éléments suivants :

- Les indices des prix agricoles à la production ont augmenté entre janvier 2021 et janvier 2022 de 15,7%,
- Les salaires ont fortement augmenté également. Notamment le SMIC hôtelier qui est passé de 10,25€/h en janvier 2021 à 11,27€/h brut en janvier 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme BERENGER Coralie, (pouvoir à Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M RUHAUT Laurent), M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine) avec :

- **PROPOSITION Augmentation de 0.30 centimes € :**
  - 3 voix Ms DEOM Frédéric, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D ANGICOURT

- **PROPOSITION Augmentation 0.20 centimes € :**
  - 7 voix « pour » M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir M FREMONT Jean-Pierre), Mme ALVES6TELXEIRA Florence, M BONNEAU Alain, M FREMONT Jean-Pierre, Mme LAMY Catherine, M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine),
  
- **PROPOSITION Augmentation de 0.15 centimes € :**
  - 1 « voix » Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence
  
- 2 voix « contre » Mme BERENGER Coralie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M RUHAUT Laurent),

**APPROUVE**

- ✓ La revalorisation de la Tarification Restauration Scolaire de 0.20 centimes € à compter de la Rentrée Scolaire 2023-2024 comme suit :

**Tarif Angicourtois : 5.50 €**

**Tarif Extérieur : 6.50 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80 011 Amiens Cedex 01 ou sur l'application informatique télécours citoyens accessible par le biais di site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Angicourt le 24 mai 2023

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire  
Michel DELAGRANGE



